

FICHES TECHNIQUES d'AIDE AUX SYLVICULTEURS SINISTRÉS

Après le terrible ouragan baptisé Klaus, le Massif landais continue de panser ses plaies. Si la récolte des chablis a été rapidement engagé à un rythme exceptionnel en même temps que les opérations de stockage (8,5 millions de m³), les attaques massives de scolytes de l'été 2010 ont porté un nouveau coup au moral des sylviculteurs.

Dans ce climat d'incertitude totale, les opérations de nettoyage ont été rapidement engagées et la reconstitution a débuté prudemment compte tenu des risques de dégâts d'hylobe et de la sécheresse persistante du printemps 2011.

Nous avons entrepris la publication d'une série de fiches pratiques destinées à éclairer les choix des sylviculteurs en matière de reboisement, sans méconnaître la difficulté de l'exercice.

Ces fiches sont disponibles gratuitement sur notre site ([CRPF Aquitaine](#)) et pourront être actualisées en fonction des remarques que nous recevrons et des évolutions constatées en matière techniques, phytosanitaire, économique ou climatique.

Elles feront l'objet de vulgarisation au travers des tournées de GPF que nous organisons régulièrement. ([Calendrier développement](#))

Rappel des principaux textes encadrant les aides à la reconstitution :

Ces textes sont consultables et téléchargeable sur le site Internet de la DRAAF Aquitaine : [Textes et circulaires](#) ou http://draf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=403

Accès également possible à partir du site du CRPF d'Aquitaine : [Actualités tempête 2009](#) ou <http://www.crpfaquitaine.fr/>

Une circulaire encadre l'aide exceptionnelle aux travaux de nettoyage et de reconstitution des parcelles sinistrées par la tempête KLAUS :

- Circulaire DGPAAT/SDFB/C2009-3021 du 05 mars 2009

Les arrêtés du Préfet de Région

Nettoyage Pin maritime

- Arrêté du 13 août 2009 relatif au nettoyage des parcelles en pin maritime sinistrées par la tempête Klaus.

Nettoyage et reconstitution des peupleraies

- Arrêté du 12 octobre 2009 relatif aux conditions de financement par des aides publiques des travaux de nettoyage et de reconstitution des peupleraies sinistrées par la tempête. Nettoyage autres essences que pin maritime et peuplier et reconstitution toutes essences hors peuplier
- Arrêté du 1er février 2010 consolidé au 1er juin 2010 fixant les conditions de financement par des aides publiques des travaux de nettoyage (hors peupliers et pin maritime) et de reconstitution (hors peupliers) des peuplements forestiers sinistrés par la tempête Klaus.

Option assainissement en reconstitution hors peuplier

- Arrêté du 1er juin 2010 modifiant l'arrêté en date du 1er février 2010 fixant les conditions de financement par des aides publiques des travaux de nettoyage (hors peupliers et pin maritime) et de reconstitution (hors peupliers) des peuplements forestiers sinistrés par la tempête Klaus.

Essences éligibles

- Arrêté régional des essences éligibles du 10 mai 2010

Scolytes

- Arrêté préfectoral du 02 août 2010 relatif à l'éligibilité aux aides à la reconstitution des parcelles atteintes par des dégâts de scolytes.
- Décision préfectorale du 02/12/2010 relative à la déclaration obligatoire des parcelles présentant des dégâts de scolytes dans les forêts de pins du Massif des landes de Gascogne.
- Arrêtés du 08 décembre 2010 relatifs au broyage des jeunes peuplements et au broyage des rémanents.

Pour le montage des dossiers, nous vous conseillons de faire appel à un conseiller forestier, en particulier aux agents tempête du CRPF d'Aquitaine. ([Renfort en personnel](#))

Vous trouverez également sur le site du CRPF Aquitaine, le Mémento du dossier de nettoyage du sylviculteur. ([Memento do dossier nettoyage pin maritime](#))

Tous les documents nécessaires sont consultables et téléchargeables sur le site de la DRAAF Aquitaine. ([Dossiers de demande d'aide](#))

Les dossiers une fois constitués seront à envoyer à la DDTM du département que vous pouvez consulter :

Gironde : 05 56 24 85 54 Landes : 05 58 06 68 34 Lot et Garonne : 05 53 69 80 22

Sommaire provisoire (14/11/2011)

Nettoyage	Reconstitution
<p>Nettoyage des peuplements de pin maritime.</p> <p>La mise en cordon des souches et valorisation économique des souches.</p> <p>Risques Phytosanitaire et dégâts de gibier</p> <p>Scolytes</p> <p>Dégâts de gibier</p>	<p>Les fausses économies</p> <p>L'assainissement</p> <p>Préparation au reboisement</p> <p>Itinéraires de reconstitution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plantation • Semis • Régénération naturelle <p>Diversification des essences.</p> <p>La clause de diversification Fiche 1 / Fiche 2 / Fiche 3 / Fiche 4</p> <p>Qualité et provenance du matériel végétal utilisé en reboisement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel forestier de reproduction • Cas du Pin maritime